

## Année scolaire 2015-2016

### Lettre de rentrée de l'inspection Établissements et Vie scolaire de l'académie de Versailles

à l'attention des conseillers principaux  
d'éducation et des professeurs-  
documentalistes

s/c du chef d'établissement

---

*Cette rentrée marque une étape déterminante de la refondation de l'École de la République afin de poursuivre l'évolution des contenus d'enseignement et des pratiques pédagogiques au service de la lutte contre les inégalités et de la transmission des valeurs de la République. La réforme du collège répond à cette ambition : les textes relatifs à l'organisation des enseignements au collège ont été publiés fin 2014-2015 et les projets de programmes, soumis à la consultation. Un plan exceptionnel de formation s'adressera dès cette année à l'ensemble des enseignants et des personnels d'éducation pour mettre en œuvre cette réforme à la rentrée 2016.*

*Le programme académique de formation 2015-2016 s'infléchit pour prendre en compte ces nouvelles orientations ; en outre des actions de formation supplémentaires seront proposées au premier trimestre au niveau départemental. Progressivement, au deuxième et au troisième trimestres, l'ensemble des personnels bénéficiera d'une formation à l'échelle de l'établissement ou du bassin d'éducation. La formation propre aux nouveaux programmes sera assurée par les corps d'inspection, notamment lors des animations pédagogiques, et dans le cadre du programme académique de formation.*

*Nous encourageons les enseignants et personnels d'éducation des collèges à réfléchir en équipe à l'élaboration des enseignements complémentaires (Accompagnement Personnalisé et Enseignements Pratiques Interdisciplinaires), de manière à contribuer à la réussite de tous leurs élèves.*

*Leur investissement au sein des établissements s'exprimera dans les instances tels que les conseils d'enseignement, le conseil pédagogique, le conseil d'administration, et dans le cadre de l'autonomie pédagogique dont disposent les collèges.*

---

La lettre de rentrée de l'inspection Établissements et Vie scolaire s'inscrit dans cette perspective. Le présent document cible deux chantiers qui vous engagent particulièrement et pour lesquels nous souhaitons vous apporter soutien et accompagnement.

En continuité avec le travail engagé l'an dernier, il conviendra de poursuivre la mobilisation pour les valeurs de la République et la laïcité en développant, dans tous les établissements scolaires, de la maternelle à la terminale, un « parcours citoyen ».

Les Conseillers principaux d'Education, dont la toute récente circulaire<sup>2</sup> rappelle leur rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique éducative de l'établissement, et les professeurs documentalistes, premiers acteurs de l'Education aux Médias et à l'Information (objectif essentiel du parcours citoyen) trouvent tout naturellement leur place dans cet important projet.

L'année scolaire 2015-2016 est également une année essentielle à la préparation de la réforme du collège qui envisage une modification importante de l'organisation pédagogique, des contenus d'enseignement et des modalités de soutien et d'accompagnement des élèves. Il est indispensable que vous vous impliquiez dans les différents chantiers qui vont s'ouvrir.

## **Pour défendre et promouvoir les valeurs de la République, prendre part à la construction du parcours citoyen**

Dans le contexte de la loi de refondation de l'Ecole de la République, la notion de parcours prend un sens profondément renouvelé en désignant « *un ensemble structuré, progressif et continu d'enseignements (non limités à une discipline ou à un domaine d'enseignement) et de pratiques éducatives scolaires et extra scolaires autour d'un même thème* »<sup>3</sup>. Ce parcours intègre à la fois la connaissance des éléments de programmes liés aux valeurs de la République et les compétences d'ordre moral et civique que manifeste l'élève au sein ou en dehors de l'établissement.

Il sera construit autour de plusieurs axes notamment :

**Le nouvel enseignement moral et civique**, qui entre en vigueur dès septembre 2015 dans toutes les classes de l'école élémentaire à la classe de terminale et embrasse les quatre dimensions de la culture morale et civique :

- la formation d'une conscience morale;
- la compréhension du rôle de la règle et du droit ;
- l'exercice du jugement critique ;
- le sens de l'engagement.

**L'éducation aux médias et à l'information** dont les objectifs doivent amener les élèves à apprendre :

- à lire et à décrypter l'information et l'image ;
- à aiguïser leur esprit critique ;
- à se forger une opinion.

Pour donner sens à cette éducation, chaque collège et chaque lycée développera un média : radio, journal, blog ou plateforme collaborative en ligne.

**Le développement de la participation et des initiatives des élèves**

- Développement des conseils de la vie collégienne et soutien renforcé aux conseils de la vie lycéenne ;

---

<sup>2</sup> Circulaire n° 2015-139 du 10-8-2015 BO n31 du 27 août 2015 « Missions des conseillers principaux d'éducation »

<sup>3</sup> Mobilisation de l'Ecole et de ses partenaires pour les valeurs de la République. Fiche ressource 7.3

- Renforcement des capacités d'initiative des associations lycéennes et mobilisation de moyens nouveaux à destination des journaux lycéens et des activités de création et d'animation médias ;
- Développement des actions éducatives : semaine de l'engagement, semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, journée de la laïcité... en lien avec les partenaires associatifs ;
- Valorisation de l'engagement associatif des élèves, de l'implication auprès de leurs pairs (la vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées).

## **Pour préparer la réforme du collège, contribuer à la réflexion collective**

La redéfinition du Socle commun, le renforcement de l'accompagnement personnalisé et la mise en place des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) vous conduisent à renforcer les collaborations et à prendre toute votre place dans les nouvelles modalités et organisations de travail.

Vos activités s'inscrivant dans une continuité à l'intérieur des nouveaux cycles d'enseignement et entre cycles, justifient pleinement votre investissement dans le conseil école-collège et dans la liaison collège-lycée.

La refondation de l'Ecole, l'autonomie accrue des collèges et lycées, la nécessité de construire une Ecole exigeante et bienveillante, vous offrent l'opportunité, sous l'autorité du chef d'établissement, d'exercer pleinement vos missions et de repenser vos pratiques au service de la réussite des élèves.

L'inspection Établissements et Vie Scolaire rappelle son attachement aux volets documentaire et éducatif du projet d'établissement et la nécessité de les inscrire dans les évolutions de l'Ecole de la République.

Chaque inspecteur est disponible pour accompagner la réflexion des équipes. N'hésitez pas à lui communiquer vos projets et travaux de réflexion.

## **Coordonnées et numéros utiles**

Secrétariat du groupe EVS : Marie-Jeanne DESMELIERS

Tel. : 01 30 83 40 06

mail : [ce.iprevs@ac-versailles.fr](mailto:ce.iprevs@ac-versailles.fr)

**ACADEMIE DE VERSAILLES Groupe IA IPR Etablissements et Vie Scolaire****Coordonnateur : Josette LE COQ****Année scolaire 2015-2016 : Répartition par département et par bassin (au 14/09/15)**

<b>Bassin</b>	<b>Communes</b>	<b>IA-IPR EVS</b>
<b>78-Les Mureaux</b>	Aubergenville, Écqueville, Épône, Gaillon-sur-Montcient, Les Mureaux, Maule, Meulan	<b>J-P. SOLLIER</b>
<b>78-Mantes</b>	Bonnières-sur-Seine, Bréval, Gargenville, Issou, Limay, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Porcheville, Rosny-sur-Seine	<b>J-P. SOLLIER</b>
<b>78-Plaisir / Versailles</b>	Bois-d'Arcy, Buc, Fontenay-le-Fleury, Le Chesnay, Les Clayes-sous-Bois, Plaisir, Saint-Cyr-l'École, Vélizy-Villacoublay, Versailles, Villepreux, Viroflay	<b>J. LE COQ</b>
<b>78-Poissy-Sartrouville</b>	Achères, Andresy, Carrières-sous-Poissy, Carrières-sur-Seine, Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine, Houilles, Maisons-Laffitte, Montesson, Poissy, Sartrouville, Triel-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet	<b>N. GAUDIO<sup>4</sup> J. LE COQ B. LENEUTRE</b>
<b>78-Rambouillet</b>	Beynes, Bonnelles, Houdan, Jouars-Pontchartrain, La Queue-les-Yvelines, Les Essarts-le-Roi, Montfort-L'Amaury, Orgerus, Rambouillet, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Villiers-Saint-Frédéric	<b>N. GAUDIO</b>
<b>78-St-Germain-en-Laye</b>	Chambourcy, Chatou, Croissy-sur-Seine, Feucherolles, La Celle-St Cloud, Le Pecq, Le Vésinet, Marly-le-Roi, Noisy-le-Roi, St-Germain-en-Laye	<b>D. HOUPERT</b>
<b>78-St-Quentin en Yvelines</b>	Chevreuse, Coignières, Élancourt, Guyancourt, Le Mesnil-Saint-Denis, Magny-les-Hameaux, Maurepas, Montigny-Le-Bretonneux, Trappes, Voisins-le-Bretonneux	<b>N. GAUDIO</b>
<b>91-Étampes</b>	Arpajon, Brétigny-sur-Orge, Cerny, Dourdan, Étampes, Étréchy, Guigneville-sur-Essonnes, Itteville, Lardy, La Ferté-Alais, La Norville, Marolles-en-Hurepoix, Méréville, Milly-la-Forêt, Monthéry, Ollainville, Saint-Chéron, Ste-Geneviève-des-Bois, St-Germain-lès-Arpajon, St-Michel-sur-Orge	<b>J-F. VINCENT</b>
<b>91-Évry</b>	Ballancourt-sur-Essonnes, Bondoufle, Champcueil, Corbeil-Essonnes, Courcouronnes, Étiolles, Évry, Lisses, Mennecy, Ris-Orangis, Saint-Germain-lès-Corbeil, Saint-Pierre-du-Perray, Soisy-sur-Seine, Villabé	<b>J-F. VINCENT</b>
<b>91-Massy</b>	Briis-Sous-Forges, Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Igny, Les Ulis, Limours, Longjumeau, Marcoussis, Massy, Nozay, Orsay, Palaiseau, Saux-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette	<b>D. HOUPERT</b>
<b>91-Montgeron</b>	Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Épinay-Sous-Sénart, Montgeron, Quincy-Sous-Sénart, Vigneux-sur-Seine, Yerres	<b>M. DARMAME</b>
<b>91-Savigny-sur-Orge</b>	Athis-Mons, Chilly-Mazarin, Épinay-sur-Orge, Grigny, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Morsang-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge, Villemoisson-sur-Orge, Viry-Châtillon	<b>R. ECHARD</b>
<b>92-Antony</b>	Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses, Montrouge, Sceaux	<b>M. DARMAME</b>
<b>92-Boulogne-Billancourt</b>	Boulogne-Billancourt, Chaville, Garches, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Saint-Cloud, Sèvres, Vaucresson, Ville-d'Avray	<b>E. ROY</b>
<b>92-Gennevilliers</b>	Asnières-sur-Seine, Clichy, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne	<b>F-M. PERRIN</b>
<b>92-Nanterre</b>	Nanterre, Puteaux, Rueil-Malmaison, Suresnes	<b>E. ROY</b>
<b>92-Neuilly-Sur-Seine</b>	Bois-Colombes, Colombes, Courbevoie, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine	<b>M. DARMAME</b>
<b>92-Vanves</b>	Chatenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Le Plessis-Robinson, Malakoff, Vanves	<b>F-M. PERRIN</b>
<b>95-Argenteuil</b>	Argenteuil, Bezons, Cormeilles-en-Parisis, Herblay, Montigny-les-Cormeilles, Pierrelaye	<b>F-M. PERRIN</b>
<b>95-Cergy</b>	Bray-et-Lu, Cergy, Courdimanche, Éragny, Jouy-le-Moutier, Magny-en-Vexin, Menucourt, Osny, Vauréal, Vigny	<b>J-P. SOLLIER</b>
<b>95-Enghien-les-Bains</b>	Beauchamp, Bessancourt, Eaubonne, Enghien-les-Bains, Ermont, Franconville, Le Plessis-Bouchard, Montmorency, Saint-Gratien, Saint-Leu-la-Forêt, Saint-Prix, Sannois, Soisy-Sous-Montmorency, Taverny	<b>B. LENEUTRE</b>
<b>95-Gonesse</b>	Arnouville-les-Gonesse, Fosses, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Louvres, Marly-la-Ville, Saint-Witz	<b>D. LASSOUED</b>
<b>95-Pontoise</b>	Auvers-sur-Oise, Beaumont-sur-Oise, Bernes-sur-Oise, Chars, L'Isle-Adam, Marines, Mériel, Méry-sur-Oise, Parmain, Persan, Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône	<b>B. LENEUTRE</b>
<b>95-Sarcelles</b>	Bouffémont, Deuil-la-Barre, Domont, Ecouen, Ézanville, Luzarches, Montmagny, Montsoult, Saint-Brice-sous-Forêt, Sarcelles, Viarmes, Villiers-le-Bel	<b>D. LASSOUED</b>

<sup>4</sup> N. GAUDIO est référente des établissements de Carrières-sur-Seine, Houilles, Maisons-Laffitte, Montesson et Sartrouville ;

J. LE COQ est référente des établissements de Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Poissy, Triel, Verneuil et Vernouillet ;

B LENEUTRE est référente des établissements d'Achères, Andrésy et Conflans-Sainte-Honorine.